



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

7

Décision

9 janvier 1985

Decisione

ConfidentielEnlèvement de notre chargé d'affaires à Beyrouth, M. Wehrli

Vu la note d'information du Chef du Département fédéral des affaires étrangères du 8 janvier 1985, il est

décidé:

Il est pris connaissance de la note d'information du Chef du Département fédéral des affaires étrangères du 8 janvier 1985.

Pour extrait conforme,
 le secrétaire:

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
Z.V.	Z.K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	1	-
	X	EDI	1	-
	X	EJPD	1	-
	X	E:MD	1	-
	X	EFD	1	-
	X	EVD	1	-
	X	EVED	1	-
	X	BK	3	-
		EFK		
		Fin. Del.		





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
 FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 8 janvier 1985

Au Conseil Fédéral

CONFIDENTIEL

Enlèvement de notre chargé d'affaires à
 Beyrouth, M. Wehrli

1. Le 3 janvier 1985, aux environs de 14 heures, M. Wehrli, chargé d'affaires de Suisse à Beyrouth a été enlevé. Sa voiture a été interceptée par 4 inconnus alors qu'il se rendait à l'aéroport de Beyrouth Ouest.
2. J'ai immédiatement constitué un état major de crise présidé par le Secrétaire d'Etat Brunner, auquel participaient le Procureur général de la Confédération M. Gerber, le Chef de la police fédérale M. Huber, ainsi que des Collaborateurs du DFAE.
3. Nos premières analyses étaient basées sur les faits suivants:
 - des informations précises, et dignes de foi, montraient que la vie de notre ambassadeur à Beyrouth, M. Paul-André Ramseyer était très sérieusement menacée. Dans ces circonstances M. Ramseyer avait été rappelé à Berne au mois d'octobre. Il était le vendredi 3 janvier en route pour Beyrouth, avec 4 gardes du corps (Securitas) et faisait escale à Chypre.
 - Un nommé Atat, chiite libanais, arrêté le 18 novembre 1984

à Kloten, porteur d'un kilo d'explosifs, et détenu depuis lors dans une prison zurichoise, se serait vanté de disposer d'amis qui obtiendraient rapidement sa libération en l'échangeant contre un Suisse qu'ils captureraient. A la suite de ces menaces, nous avons, le 21 décembre, informé tous nos postes à l'étranger auxquels nous avons demandé de prendre les précautions usuelles dans ce genre de cas. M. Wehrli avait été tout spécialement mis en garde par téléphone et était conscient du danger.

Nous sommes rapidement arrivés à la conclusion que l'enlèvement de M. Wehrli était lié à la seconde affaire et avons décidé d'attendre un contact des ravisseurs. M. Gerber a fait accélérer l'examen du dossier Atat.

4. L'Ambassadeur Ramseyer, bloqué à Chypre, est transporté le vendredi 4 par hélicoptère de l'armée libanaise à Beyrouth Est où il prend immédiatement des contacts au plus haut niveau (Président, Premier Ministre, MAE) et obtient l'assurance que tout sera mis en oeuvre pour retrouver Wehrli.

De son côté M. Saxod, successeur de M. Wehrli, arrive le jeudi 3 janvier à notre Ambassade à Beyrouth Ouest. Il faut être conscient du fait que les communications et le passage sont impossibles entre Beyrouth Ouest et le secteur Est de la ville où se trouve l'ambassadeur Ramseyer. Pendant toute cette période de crise, les communications entre M. Ramseyer et l'Ambassade sont restées pratiquement impossibles.

5. Ce n'est que samedi 5 à 23 heures, soit 2 jours après l'enlèvement, que Saxod est contacté par les ravisseurs, par l'intermédiaire d'un avocat ami de la famille Wehrli. Les ravisseurs exigent la libération d'Atat. Ils exigent en outre le secret le plus absolu sur ces contacts sinon la vie de Wehrli serait en danger.

6. Pour gagner du temps nous répondons le dimanche 6 au matin, d'entente avec le Procureur général, que nous exigeons des ravisseurs qu'ils s'identifient, qu'ils donnent la preuve qu'ils détiennent véritablement Wehrli et que celui-ci est toujours en vie. Nous demandons à Saxod de s'efforcer de maintenir le dialogue avec les ravisseurs.
7. Dimanche 6 à 23 heures, les ravisseurs, qui refusent de s'identifier, répètent leurs exigences et nous promettent pour le lendemain la preuve qu'ils détiennent M. Wehrli.
8. L'état-major de crise décide d'envoyer M. Stephan Speck, collaborateur diplomatique, à Beyrouthe-Ouest pour renforcer l'Ambassade. M. Speck parle couramment l'arabe. Il reçoit du Procureur général et d'un spécialiste de la Police des instructions précises sur la façon de se comporter à l'endroit des ravisseurs. M. Speck arrive à Beyrouth lundi dans l'après-midi.
9. Lundi 7, à 14h, les ravisseurs téléphonent directement à l'ambassade et font entendre un enregistrement où M. Wehrli communique qu'il est détenu en banlieue Sud de Beyrouth, qu'il est bien traité et en bonne santé. Sa secrétaire, Mme Zumbühl, reconnaît parfaitement sa voix.

Les ravisseurs exigent que dans l'heure qui suit nous leur garantissions la libération d'Atat.

10. A ce stade, aussi bien M. Saxod que l'état-major de crise sont convaincus que les ravisseurs sont acculés et que des miliciens réguliers les ont localisés, en raison sans doute de leur écoute d'appels téléphoniques - ce que les faits ont par la suite confirmé. Les ravisseurs risquent d'être amenés à prendre des décisions précipitées. Il s'agit donc

pour nous de gagner du temps et de donner suffisamment d'espoir aux ravisseurs pour éviter qu'ils tuent M. Wehrli avant de disparaître. Ils ont d'ailleurs dit: "Si dans les deux heures au grand maximum, une réponse affirmative leur parvient, M. Wehrli sera à son domicile dans la demi-heure qui suit. Sinon, l'issue sera désastreuse...".

11. M. Saxod prend sur lui de répondre immédiatement, sans nous consulter, qu'Atat serait prochainement libéré et qu'il s'efforcera d'obtenir une confirmation officielle.

12. L'état-major de crise, notamment le Secrétaire d'Etat et le Procureur général, soumettent aux Conseillers fédéraux Kopp et Aubert une réponse ainsi rédigée à l'intention de M. Saxod, afin de la communiquer aux ravisseurs. Les Chefs des Départements des affaires étrangères et de justice et police acceptent ce texte:

"Si M. Wehrli est libéré et revient à son domicile comme promis dans la demi-heure qui suit, je suis autorisé à vous dire officiellement au nom des autorités suisses que le cas Atat sera traité en tenant compte de ce geste de bonne volonté, afin que celui-ci puisse recouvrer sa liberté dans les délais les plus brefs."

Cette réponse se base sur les éléments d'appréciation suivants:

- il s'agit de gagner du temps et d'éviter un geste irréversible des ravisseurs qui semblent de plus en plus désespérés;
- les mots "les délais les plus brefs" semblent à tous ceux qui ont approuvé ce télégramme suffisamment vagues pour permettre toute interprétation. En vertu de la peine que peut encourir Atat - ce pourrait être par exemple une peine qui permet le sursis -, ces mots se justifient.

13. La situation nous a paru alors devenir suffisamment délicate et nous avons pu réunir, sans délai, la délégation du Conseil fédéral pour les affaires étrangères, faute de pouvoir atteindre l'ensemble du Conseil fédéral.
14. A 20 h 30, les ravisseurs, lors d'un dernier contact, annoncent la libération imminente de Wehrli. Les ravisseurs menacent de s'en prendre à nouveau à nos diplomates si Atat n'est pas libéré prochainement.
15. Les ravisseurs de Wehrli, voulant sans doute le transférer dans une autre cachette, l'emportent dans une voiture qui est interceptée par les miliciens du groupe chiite Amal qui le libèrent et l'amènent chez leur chef, M. Nabih Berri, chef de la communauté chiite et membre du gouvernement. Cette milice contrôle en partie Beyrouth-Ouest dont la population est essentiellement musulmane d'obédience chiite. Aussitôt, M. Berri téléphone à l'Ambassadeur Ramseyer qui nous appelle pour nous annoncer la libération de M. Wehrli, à 21h. Le Département fédéral des affaires étrangères confirme la libération de M. Wehrli à 22h24 après qu'on ait pu lui parler par téléphone et qu'on se soit assuré qu'il était en bonne santé.
16. Sur la base des informations obtenues par nos diplomates à Beyrouth, nous pensons que les menaces qui planent sur eux restent entières tant qu'Atat n'est pas libéré. Nous avons immédiatement demandé une sécurité supplémentaire tant à l'Armée libanaise qu'aux responsables des miliciens chiites pour le personnel (résidences et bureaux).
17. Au vu des expériences faites, le Département fera des propositions au Conseil fédéral pour le renforcement de la sécurité de ses fonctionnaires en poste dans les régions dangereuses.

- 2 Jan 1985

18. Le soussigné tient enfin à noter combien la collaboration avec le Département fédéral de justice et police a été excellente pendant toute cette crise.

Wahl der Mitglieder des Stiftungsrates Sicherheitsfonds BVG



Pierre Aubert

beschlossen:

1. Der Stiftungsrat Sicherheitsfonds BVG setzt sich bezüglich den ersten acht Mitgliedern (Art. 4 Abs. 2 Verordnung) wie folgt zusammen:

Arbeitnehrevertreter

- Fritz Leuthy, Schweizerischer Gewerkschaftsbund
- Emil Kamber, Christlich-nationaler Gewerkschaftsbund
- Willy Rindlisbacher, Vereinigung Schweiz. Angestelltenverbände

Arbeitgebervertreter

- Markus Kündig, Schweizerischer Gewerbeverband
- Heinz Allenspach, Zentralverband Schweizerischer Arbeitgeberorganisationen
- Gérald Roduit, Fédération Romande des Syndicats Patronaux